



Auberchicourt,  
le 6 Octobre 2022

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE N° 2022/79

Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,  
Vu la demande formulée par l'entreprise NOREADE de Pecquencourt concernant une réparation de compteur au niveau du 29 rue de la Paix.

Vu les dangers présentés par la circulation des véhicules, aux piétons, à l'entreprise,  
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la restriction de circuler dans la rue citée ci-dessous.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation sera restreinte dans la rue de la Paix au niveau du 29 à compter du 7 Octobre 2022, et ce, pendant 12 jours.

Le stationnement sera interdit dans cette zone de rue.

**ARTICLE 2 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 3 :** Ampliation sera transmise à :

- A Commissariat d'Aniche,
- Madame la responsable de Noréade,,
- Monsieur le responsable de EVEOLE
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Madame la Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délais de deux mois de la publication.

Le Maire,  
Marie-Hélène LEROY.



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr